

LETTRE DE DEMANDE DE MAJORATION POUR TIERCÉ PERSONNE

Lieu : _____ Date : _____

Coordonnées de l'expéditeur :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Coordonnées du destinataire :

Nom, prénom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Objet :

Demande de majoration au titre de la tierce personne

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me permets de vous adresser une demande de majoration concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) / aide sociale / prestation dont je bénéficie. Cette demande s'appuie sur la nécessité d'une tierce personne pour m'assister dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Justification de la tierce personne :

En effet, en raison de mon état de santé, je requiers l'aide d'une tierce personne pour effectuer les gestes suivants : aide à la toilette, habillage, alimentation, déplacements, gestion des médicaments et autres soins nécessaires. Je joins à cette lettre les certificats médicaux et documents attestant de cette situation.

Demande :

Au vu de ces éléments, je vous sollicite pour une revalorisation de mes droits, tenant compte de la présence indispensable d'une tierce personne afin de garantir ma sécurité et mon bien-être quotidien.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, ainsi que pour vous transmettre tout document supplémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-justice.com/modele-lettre-demande-majoration-tierce-personne/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-justice.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.